



NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Sommaire :

- I. Le cadre général
- II. La section de fonctionnement
- III. La section d'investissement
- IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

I. Le cadre général

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales modifié par l'article 107 de la Loi n° 2015-991 du 07/08/2015 (Loi NOTRe) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune et fait l'objet d'un affichage en mairie jusqu'au 07/06/2021.

Le compte administratif rapproche les prévisions inscrites au budget des réalisations effectives, en dépenses et en recettes. Il présente donc les résultats comptables de l'exercice N-1.

Il est établi par l'ordonnateur (le maire). Réalisé après la transmission du compte de gestion du comptable (Trésor Public), il est obligatoirement concordant avec dernier. Chaque compte retrace :

- Les dépenses au moment de leur engagement (autorisation de paiement) y compris celles qui n'ont pas été mandatées (restes à réaliser)
- Les titres de recettes au moment de leur émission.

Il doit être établi au plus tard le 1^{er} juin pour être voté avant le 30 juin de l'exercice et transmis au contrôle de légalité (Préfecture) avant le 15 juillet.

Le compte administratif de l'exercice 2020 a été voté à l'unanimité le 29/03/2021 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

II. La section de fonctionnement

a) Pour notre commune :

- **Les recettes réelles de fonctionnement** correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, location de salles, droits de place...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions. En 2020, elles ont représenté 1 019 320,68 €. Les produits rattachés se sont élevés 44 999 €. Soit un total de recettes de fonctionnement de 1 064 319,68 €.
- **Les dépenses réelles de fonctionnement** sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer. Les dépenses réelles de fonctionnement 2020 ont représenté 697 507,11 €. Les opérations d'ordre de transfert entre sections se sont élevées à 19 041,00 €. Soit un total de dépenses de fonctionnement de 716 548,11 €

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- les impôts locaux,
- les dotations versées par l'Etat,
- les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

chapitres	Libellé	Crédits ouverts	crédits employés	
			Mandats émis	
011	Charges à caractère général	317 110.00	216 537.37	
012	Charges de personnel, frais assimilés	345 450.00	301 380.05	
014	Atténuation de produits	6 900.00	900.00	
65	Autres charges de gestion courante	127 479.00	123 375.93	
Total des dépenses de gestion courante		796 939.00	642 193.35	
66	Charges financières	27 059.00	22 190.02	
67	Charges exceptionnelles	34 700.00	33 123.74	
Total des dépenses réelles de fonctionnement		858 698.00	697 507.11	
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>452 352.00</i>		
042	<i>Opérations d'ordre transfert entre sections</i>	<i>19 100.00</i>	19 041.00	
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		471 452.00	19 041.00	
TOTAL		1 330 150.00	716 548.11	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

chapitres	Libellé	crédits ouverts	Crédits employés	
			Titres émis	produits rattachés
013	Atténuations de charges	9 400.00	8 923.60	
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	88 336.00	- 5 371.72	44 999.00
73	Impôts et taxes	603 149.00	631 659.99	
74	Dotations et participations	274 800.00	280 114.55	
75	Autres produits de gestion courante	9 500.00	42 304.06	
Total des recettes de gestion courante		985 185.00	957 630.48	44 999.00
76	Produits financiers	-	-	
77	Produits exceptionnels	38 551.42	4 540.20	
78	Reprises provisions semi-budgétaires	57 150.00	57 150.00	
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 080 886.42	1 019 320.68	
TOTAL		1 080 886.42	1 019 320.68	44 999.00
Pour info : Excédent de fonctionnement reporté de N-1		249 263.58		

c) La fiscalité :

Les taux des impôts locaux pour 2020 concernant les ménages étaient les mêmes que ceux de 2019 :

- Taxe foncière sur le bâti : 19,58 % pour un produit attendu de 238 680,00 €
- Taxe foncière sur le non bâti : 41,85 % pour un produit attendu de 30 174,00 €
- La réforme de la fiscalité directe locale ayant entraîné la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, le taux de la taxe d'habitation était égal au taux appliqué en 2019, à savoir 13,88 %

d) Les dotations de l'Etat : les dotations et participations attendues de l'Etat se sont élevées à 280 114,55 €.

III. La section d'investissement

a) Généralités :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau bâtiment, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement :

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

chapitres	Libellé	Crédits ouverts	mandats émis	restes à réaliser au 31/12/2020
20	Immobilisations corporelles	10 200.00	-	-
204	Subventions d'équipement versées	49 600.00	14 278.66	20 721.00
21	Immobilisations corporelles	162 549.00	79 840.25	62 731.00
23	Immobilisations en cours	963 010.84	452 793.88	510 216.00
Total des dépenses d'équipement		1 185 359.84	546 912.79	593 668.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	146 510.16	41 160.13	-
13	Emprunts et dettes assimilées	71 530.00	71 529.17	-
Total des dépenses financières		218 040.16	112 689.30	593 668.00
040	Opérations ordre transfert entre sections	-	-	
041	Opérations patrimoniales	-	-	
Total des dépenses d'ordre d'investissement		-	-	
Total des dépenses réelles d'investissement		1 403 400.00	659 602.09	593 668.00
TOTAL		1 403 400.00	659 602.09	593 668.00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

chapitres	Libellé	crédits ouverts	Titres émis	restes à réaliser au 31/12/2020
13	Subventions d'investissement	327 502.00	168 521.74	175 977.00
16	Emprunts et dettes assimilées	359 000.00	299 700.00	59 300.00
Total des recettes d'équipement		686 502.00	468 221.74	235 277.00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	71 351.97	75 675.61	762.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	163 148.16	163 148.16	-
Total des recettes financières		234 500.13	238 823.77	762.00
Total des recettes réelles d'investissement		921 002.13	707 045.51	236 039.00
021	Virement de la section de fonctionnement	452 352.00		
040	Opérations ordre transfert entre sections	19 100.00	19 041.00	
Total des recettes d'ordre d'investissement		471 452.00	19 041.00	
TOTAL		1 392 454.13	726 086.51	236 039.00
Pour info : solde d'exécution reporté de N-1		10 945.87		

c) Les principales dépenses d'investissement de l'année 2020 ont été les suivantes :

- Travaux de rénovation-extension de l'école : 368 448,00 €
- Diagnostic travaux église : 3 960,00 €
- Travaux de voirie (dont le solde pour l'aménagement du front de mer) : 51 880,00 €
- Aménagement de terrains (haie terrain de foot, futurs ateliers municipaux) : 10 422,00 €
- Achat de terrain bâti : 54 850,00 €
- Achat de panneaux de signalisation : 3 634,00 €
- Achat d'un photocopieur : 3 924,00 €
- Achat de mobilier scolaire : 7 591,00 €

d) Montant des subventions d'investissements versées en 2020 par :

- l'Etat (DETR+DSIL) : 151 523,00 € pour les travaux de l'école
- le Département : 16 998,00 € pour la voirie

e) Le montant de l'emprunt pour les travaux de l'école a été réalisé pour 299 700,00 €

IV. Les données synthétiques de l'exécution du budget 2020 – Récapitulation

		DÉPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	716 548.11 €	1 064 319.68 €
	Section d'investissement	659 602.09 €	726 086.51 €

Reports de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement	-	249 263.58 €
	Report en section d'investissement	-	10 945.87 €

TOTAL (réalisations + reports)	1 376 150.20 €	2 050 615.64 €
---------------------------------------	-----------------------	-----------------------

Restes à réaliser à reporter en N+1	Section d'investissement	593 669.00 €	236 039.00 €
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	593 669.00 €	236 039.00 €

RÉSULTAT CUMULÉ	Section de fonctionnement	716 548.11 €	1 313 583.26 €
	Section d'investissement	1 253 270.09 €	973 071.38 €
	TOTAL CUMULÉ	1 969 818.20 €	2 286 654.64 €

Etat de la dette : Capital restant dû au 31 décembre 2020 : 830 732,84 €

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Saint-Nic, le 07 avril 2021

La Maire,
Annie KERHASCOËT

